Saint-Benoît sur Loire

BULLETIN MUNICIPAL

N°99 SEPTEMBRE 2021

L'ÉDITO DU MAIRE
page 2

LES TRAVAUX
pages 4-5

LA RENTRÉE DES CLASSES
pages 10-11

Projet entrée nord

Petites Cités de Caractère

Le Rézo Pouce

Petites Cités de Caractère

ÉDITO *du Maire*

Chers concitoyens,

La rentrée scolaire s'est déroulée sans anicroche malgré les mesures toujours imposées par la lutte contre la pandémie.

Nos vacances sont déjà loin, le beau temps nous a un peu laissé tomber et nous nous consolons sans doute un peu avec les belles journées d'automne.

Cette longue période de restrictions a déjà des conséquences sur notre vie sociale, nos loisirs et nos moments de détente. La prudence légitime bloque nos initiatives d'organisation de festivités.
Et pourtant, début septembre, le comité des fêtes a réussi à organiser son vide-greniers. Il était agréable de flâner, de chiner, de se croiser, d'échanger quelques mots et même de s'y restaurer. Malgré les gestes barrières nécessaires à cette manifestation, on avait quelque peu l'impression de revivre.

Notre marché hebdomadaire du vendredi après-midi, permet de nous rencontrer en faisant nos achats, apportant une détente bien nécessaire. Voilà un an que ce marché fonctionne au grand plaisir de ceux qui s'y déplacent.

Alors gardons notre optimisme pour espérer revivre normalement mais surtout, respectons les gestes barrières et vaccinons-nous. On le voit bien, la situation s'améliore doucement, les bars, restaurants, terrasses de café ont réouvert, avec le pass-sanitaire bien sûr, mais la situation évolue favorablement.

Soyons sérieux...la normalité reviendra.

Bien cordialement.

Gilles Burgevin

Le Maire,

Vie *Sociale*

Trottoirs propres...

Dans certaines rues, il n'est pas rare de devoir éviter certains déchets malodorants lorsque l'on se promène à pied.
En effet, les déjections canines, appelées plus communément crottes de chien, fleurissent sur les trottoirs et espaces verts.

Ce fléau est « regrettable et dégoûtant ». Le manque de sachets, en distribution gratuite, pour pouvoir les ramasser, est parfois l'argument avancé par les propriétaires.
Nous leur rappelons qu'ils peuvent s'en procurer gratuitement à l'accueil de la Mairie.
Le distributeur précédemment mis en place sur la commune était vidé de son contenu dès qu'il était rechargé.

Une infraction
Le fait d'abandonner les crottes des compagnons à quatre pattes sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe.
Les propriétaires de chien peuvent donc être verbalisés pour leur manque de civisme.

Brûlage des déchets...

En application des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire du Loiret , **le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année et dans tout le département** y compris en incinérateur de jardin.

Cette disposition s'applique aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités territoriales.

Il est impératif de promouvoir la valorisation des végétaux (compostage, broyage, paillage,déchetterie...).

Chien errant...

Le règlement sanitaire départemental prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.
Un chien est considéré en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître et se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel.

Tout le monde n'est pas à l'aise devant un chien en liberté. Nous remercions donc les propriétaires d'en tenir compte lors de leurs sorties avec leur animal préféré.

Taille des haies...

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées , de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).
De plus, les branches ne doivent pas toucher les lignes aériennes (électricité, téléphone) et l'éclairage public.

Au dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.
Les haies doivent être taillées à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

Merci de votre bienveillance.

VAL DE SULLY, LES ACTUS

Les informations de votre Communauté de communes.

VOS SÉLECTIONS, PRÊT ?... LISEZ!

Profitez de la rentrée pour vous mettre à la lecture avec le prix des lecteurs du Val de Sully. Dès le samedi 25 septembre, retrouvez dans les bibliothèques du Val de Sully 6 ouvrages, choisis minutieusement par vos bibliothécaires, dans les 4 catégories suivantes : roman adulte, fiction adolescent, bande dessinée et documentaire. Lisez, partagez (autour d'animations tout au long de l'année) et votez ! Résultat le 24 mai prochain. Tout le programme sur www.mediatheques.valdesully.fr ou en flashant le QR code.

ACCUEILS DE LOISIRS

Et si vous pensiez déjà aux vacances d'automne ? Les inscriptions des accueils de loisirs du Val de Sully sont en ligne. Vous avez jusqu'au 1er octobre pour inscrire vos enfants. L'accueil à Saint Benoit sera ouvert du lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre.
Inscription sur www.valdesully.fr/accueils-de-loisirs-3-11-ans

DIRECTION GERMIGNY

Durant tout le mois de septembre, l'Office de Tourisme propose de visiter tous les mercredis, samedis et dimanches à 17h l'oratoire de Germigny : en voila une bonne occasion d'enfourcher sa bicyclette pour une petite balade sur la Loire à Vélo !
3 €, sur réservation auprès de l'Office de Tourisme ou www.tourisme-valdesully.fr

L'exposition au Belvédère

L'exposition *Patrimoine religieux en Val de Sully* est présentée à Saint-Benoît-sur-Loire en deux parties :

> **au Belvédère** (jusqu'au 9 janvier 2022). Accès compris dans le billet d'entrée.

> **en plein air,** avenue Célestin Chateigner (jusqu'au 7 novembre 2021). Accès libre.

Églises romanes ou néo-gothiques, vitraux historiés ou abstraites, tableaux de maîtres et trésors insoupçonnés : cette année, le Belvédère met à l'honneur le patrimoine religieux des dix-neuf communes du Val de Sully. Au-delà des fleurons que sont l'oratoire de Germigny-des-Prés et l'abbaye de Fleury, ce temps fort vise à révéler ce patrimoine, et à donner aux visiteurs les clés pour le comprendre. Car comprendre, c'est aussi prendre conscience de la nécessité de protéger. **Empruntez les chemins du patrimoine en Val de Sully !**

Le Belvédère
55 rue orléanaise
45730 Saint-Benoît-sur-Loire

02 34 52 02 45 - belvedere@valdesully.fr
www.belvedere-valdesully.fr

Le Belvédère est ouvert toute l'année du mardi au dimanche.

Le réseau d'eau potable...

Notre patrimoine souterrain fait l'objet aujourd'hui d'une attention toute particulière.

Certaines parties de notre réseau d'eau potable, datant des années 1960, sont vieillissantes et fuient laissant ainsi s'écouler un bien beaucoup trop précieux pour être gaspillé.

Confronté à ce problème, le conseil municipal a décidé de remplacer les portions du réseau d'eau potable les plus vétustes, celles de la rue de Tholey et de la rue Orléanaise.

Cette opération a but économique et écologique apportera une qualité de service à nos administrés.

Les travaux sur le réseau d'eau potable **rue de Tholey** se feront en même temps que la requalification de la rue (voir ci-dessous).
Les travaux **rue Orléanaise** se feront juste avant la réfection de la chaussée par le Département.

Surveillez vos installations d'eau potable, chasses d'eau et robinets de jardins...
Nous avons constaté de nombreuses surconsommations d'eau essentiellement dues au manque de surveillance de nos compteurs. **Veillez bien aux fuites après vos compteurs.**
L'eau est un bienfait, nous devons tous en prendre conscience.
Pensez aussi à protéger vos compteurs pour l'hiver qui approche afin d'éviter le gel.

Requalification de la rue de Tholey...

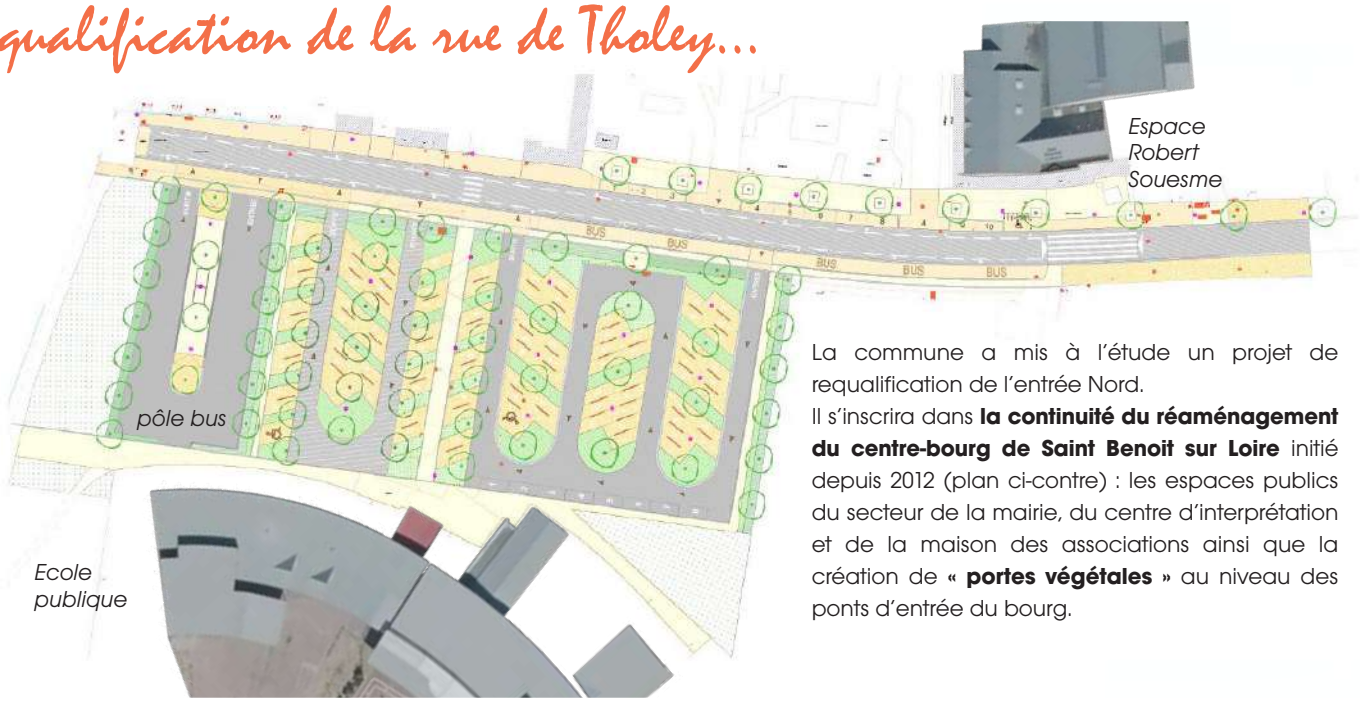

La commune a mis à l'étude un projet de requalification de l'entrée Nord.
Il s'inscrira dans **la continuité du réaménagement du centre-bourg de Saint Benoit sur Loire** initié depuis 2012 (plan ci-contre) : les espaces publics du secteur de la mairie, du centre d'interprétation et de la maison des associations ainsi que la création de « **portes végétales** » au niveau des ponts d'entrée du bourg.

Ce projet d'aménagement de l'entrée nord englobera le terrain devant les écoles, il comprendra **la création d'un pôle bus**, permettant le demi-tour des autocars de ligne et de tourisme et la modification du parking de l'école élémentaire dans le but de réduire la vitesse d'accès des véhicules pour la sécurisation de nos enfants.
La chaussée sera reconditionnée, les trottoirs seront agrémentés par une végétalisation arbustive.

Travaux sur les digues...

Afin de protéger le Val de Sully contre les crues, **plusieurs chantiers de renforcement de la levée de la Loire** sont programmés dont un à Saint-Benoît-sur-Loire.
Ces travaux comprennent la réalisation d'écrans étanches dans le corps de digue et des renforcements de talus.
Ils permettront d'améliorer la sécurité des habitants et la pérennité des activités économiques et agricoles, en relevant le niveau de sûreté de la levée.
Ces travaux sont financés par les services de l'état service Pôle Loire et se feront à partir de mi-octobre.

Le chantier se déroulera au niveau de la levée à partir de la Rue du Port sur une période de 5 jours.
Imaginée par des entreprises hollandaises, la technique dite de l'écran étanche sera employée pour imperméabiliser la digue.
Cette opération nécessitera l'intervention d'une impressionnante machine que les bénédictins ont pu apercevoir sur la levée de SULLY.
Semblable à une trancheuse géante, l'engin creusera le sol de la digue en profondeur et le mélangera de sorte à ce que puisse y être injecté un liant, qui en séchant, constituera l'écran étanche. Au total, la machine œuvrera sur un linéaire de 200m.

Bilan énergétique de la commune...

La commune souhaite avoir une **démarche citoyenne dans le programme de lutte contre le réchauffement climatique** destiné à diminuer notre dépendance aux énergies non durables et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Nous avons donc l'ambition de **réduire notre facture d'énergie** de notre patrimoine local bâti en s'appuyant sur les conseils de l'ADIL, (Agence Départementale d'Information sur le Logement) spécialisée dans l'accompagnement des collectivités, ayant pour objectif la réduction des consommations d'énergie.

Pour nous aider dans cette démarche, une convention de partenariat avec l'ADIL du Loiret a été signée entre M. Hugues SAURY, Sénateur , Président de l'ADIL du Loiret, et M. Gilles BURGEVIN, Maire de la commune de Saint-Benoît-sur-Loire.

Un Conseiller en Energie Partagée effectuera une analyse drastique de l'ensemble de notre patrimoine et en dressera un bilan énergétique.

De ce constat, un programme de préconisation d'investissement va être établi afin de réduire rapidement nos dépenses.

Yannick Epin

Les comptes rendus du Conseil municipal

*Les comptes rendus du conseil municipal sont publiés sur le site internet de la commune **www.saint-benoît-sur-loire.fr** / rubrique « Comptes rendus de conseil ».*

Conseil du 31 mai 2021

- *Budget principal de la Commune : modification du taux de la (TFNB) Taxe Foncière Non bâtie.*
- *Travaux de la Basilique : consultation Maîtrise d'œuvre.*
- *Requalification de l'entrée nord de la ville et création du pôle bus : choix du maître d'œuvre.*
- *Vote des subventions 2021 attribuées aux associations.*
- *Mise à jour du tableau des effectifs communaux.*

Conseil du 05 juillet 2021

- *Présentation du calendrier prévisionnel des travaux du Pôle Bus.*
- *Budget eau : financement des travaux.*
- *Nouvelle organisation du service technique.*
- *Mise à jour du tableau des effectifs communaux.*

Conseil du 30 août 2021

- *Travaux de requalification de l'entrée Nord et création d'un pôle bus.*
- *Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable rue de Tholey et rue Orléanaise.*
- *Décision modificative n° 1 budget eau.*
- *Rapport annuel sur le Prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) 2020.*
- *Mise à jour du tableau des effectifs.*
- *Vente du terrain au SDIS 45.*

Personnel Communal

4 agents de la commune ont décidé pour des raisons personnelles de partir vers d'autres horizons :

- Ludovic FOURNIER, agent des services techniques « a pris le large » vers la Vendée pour intégrer le service technique d'une commune des Pays de la Loire. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

- Maryvonne CHAGNON, cantinière depuis de nombreuses années a décidé de faire valoir ses droits pour une retraite bien méritée. Qu'elle profite bien de sa nouvelle vie de jeune retraitée.

Maryvonne CHAGNON

Deux nouveaux agents ont été recruté : il s'agit d'Elodie LOUBRIAT pour le restaurant scolaire et de Michel DUCLOUX pour le service technique en remplacement d'Américo Da COSTA.

- Enfin, Sylvie VILLARD, agent affecté à l'entretien des écoles, a décidé de quitter les effectifs de la commune pour un poste à temps plein dans une autre collectivité. On lui souhaite bonne continuation. Elle est remplacée par Angelina MATOS GUILLARD, depuis le 1er septembre 2021.

État Civil

NAISSANCES

Naël BOUCOT ..... né le 12 mai à Gien
Shams BOURFA ..... née le 28 juin à Gien

MARIAGE

Marie COUTURIER et Kévin BRUSSEAU mariés le 10 juillet

DÉCÈS

Jean BARRE ..... le 10 mai à Orléans
Georgette MARCHAND ..... le 30 mai à Gien
Alain HELBERT ..... le 8 juin à Orléans
Alain PLOTTON ..... le 16 juin à Orléans
Jean-Paul TARTRAU ..... le 18 juin à Orléans
Yvette BEAUMARIÉ ..... le 29 juin à Saint-Benoît-sur-Loire
Régis ROLLION ..... le 19 juillet à Saint-Benoît-sur-Loire
Roger RIVIÉRE ..... le 22 juillet à Orléans
Bernard BILLAY..... le 9 août à Saint-Benoît-sur-Loire.
Roger CHAUDRON ..... le 26 août à Saint-Benoît-sur-Loire.
Marie-Thérèse BERTHAULT veuve BOUARD..... le 28 août à Saint-Benoît-sur-Loire.

Bienvenu à...

Conférence...

Théodulf à Saint-Benoît

Vendredi 1er octobre à 18h00 à la salle polyvalente**.**

Par Caroline CHEVALIER-ROYET, maîtresse de conférences en histoire du Moyen Age, enseignante à la faculté des Lettres et Civilisations de l'Université Jean Moulin de Lyon III

Théodulf, évêque d'Orléans en 775 et **abbé de Fleury** en 781, est un haut personnage du monde Carolingien et l'un des hommes d'Église sur lesquels Charlemagne s'appuya pour réorganiser l'enseignement dans ses États et pour y rétablir la discipline ecclésiastique.
Protecteur des arts, constructeur et restaurateur de plusieurs églises, Théodulf fit de l'abbaye de Fleury un important centre d'études qui compta jusqu'à 5 000 élèves. Il est surtout célèbre pour avoir fait édifier à côté de sa villa, aujourd'hui détruite, l'oratoire de Germigny-des-Prés, modèle d'architecture carolingienne.

Cette conférence est ouverte à tous.
Elle est organisée dans le cadre de journées d'études portant sur Théodulf d'Orléans programmées du 1er au 3 octobre à Saint-Benoît-sur-Loire.

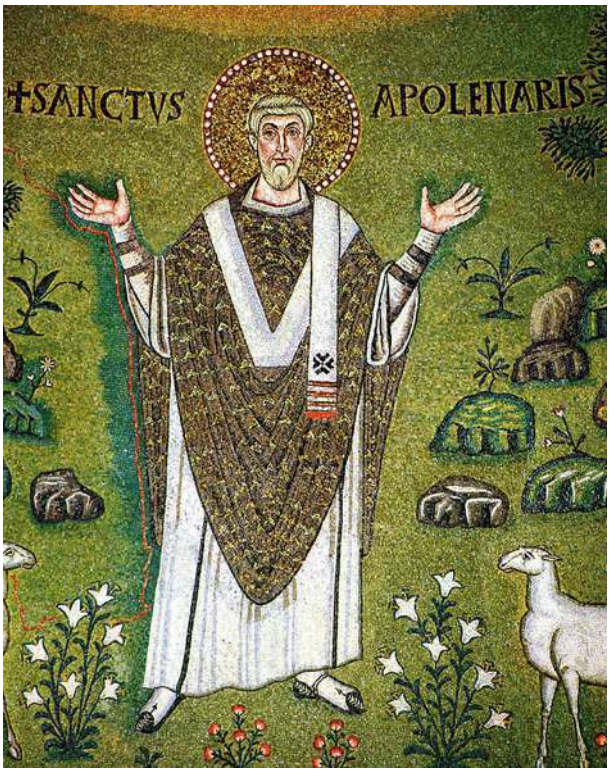

Le label Loir'etape *remis à Saint-Benoit...*

Tourisme Loiret, avec le soutien du Conseil départemental, a depuis quelques années donné une forte impulsion au développement touristique.
Les ambitions de la démarche sont de **valoriser les villages dotés de services auprès des clientèles touristiques**, avec pour cible privilégiée les camping-caristes, les motards... Une solution alternative aux « aires de repos et de services » des routes à fort trafic.

C'est un plus pour la valorisation de notre territoire, auquel s'ajoute un sticker avec QR code à scanner pour voir la carte des services proposés par Loir'etape.

Cette action s'inscrit dans la durée et doit être partagée par tous les acteurs concernés, avec l'esprit de la commune étape.

Frédéric Neyraud, Vice-président du Conseil départemental et Gilles Burgevin, Maire de Saint-Benoit-sur-Loire.

La Fête des voisins...aux Places

La Fête des voisins, organisée aux «Places», a permis aux habitants , nouveaux et anciens, de se rencontrer de façon conviviale afin de créer un sentiment d'appartenance au quartier.
Merci à Sophie et Patrick de cette belle initiative.

Nouveau....le paiement de proximité

La direction générale des Finances publiques *a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, facture d'eau, d'hôpital...) comportant un QR- Code.*

Les buralistes partenaires afficheront ce logo.

Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

Pour les habitants de **Saint-Benoît-sur-Loire** *le point de paiement le plus proche se situe* **au Café de la Ville** *(service disponible uniquement avant midi).*

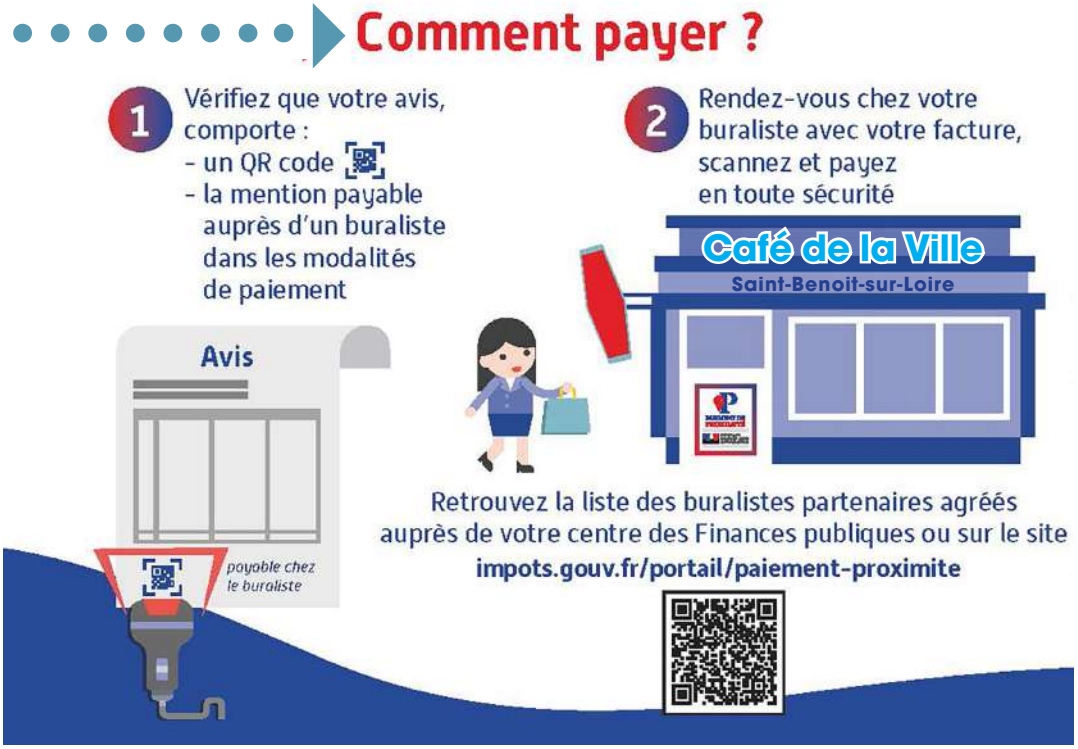

Scannez les **QRcodes** et accédez directement au site concerné.

Panneaupocket

Peut-être avez vous déjà téléchargé l'application PANNEAUPOCKET !
Si ce n'est pas le cas, nous vous recommandons de le faire.
Cette application vous permet de choisir, parmi toutes les communes utilisant ce moyen de communication, **vos «préférées»**, et cela concerne toute la France.

En ce qui concerne Saint-Benoît-sur-Loire, votre commune préférée, vous y retrouverez juste les informations d'intérêt général.

Facebook

Depuis 1 an environ, la municipalité publie régulièrement sur ce réseau social.

Tapez simplement **Saint Benoit sur Loire** sur le moteur de recherche. Vous serez ainsi informés des publications officielles de la Mairie.
Des affiches concernant le marché y sont aussi régulièrement publiées.

Rejoignez-nous donc et n'hésitez pas à partager ou à commenter nos publications.

Site internet de la Mairie

https://saint-benoit-sur-loire.fr/

Si vous ne deviez conserver qu'une source d'informations, ce serait celle-là.

Le site est mis à jour quotidiennement et vous y retrouverez toutes les informations que vous recherchez sur la commune et sur son fonctionnement. Les bulletins municipaux, les comptes rendus de conseil, vos démarches, les commerçants, les associations, etc...ainsi qu'un lien direct avec la communauté de communes VAL DE SULLY.

Il est arrivé à
Saint-Benoit-sur-Loire
REZO POUCE
TRAJETS DU QUOTIDIEN ENTRE VOISIN.E.S

Nous vous avons parlé de ce réseau dans nos précédents bulletins.
Les premiers **«Arrêts»** ont été installés dans Saint-Benoit-sur-Loire *(voire plan ci-contre)* et d'autres sont à venir.

La rentrée et les pr

Fiche d'identité

Écoles publiques
4 & 4bis , rue de Tholey
45730 Saint-Benoît-sur-Loire
02 38 35 77 65
Chef d'établissement:
Madame Cécile Sainson

Ecole publique

L'école publique comporte 5 classes avec un total de 110 élèves

Classes	Effectifs	Enseignants et personnel non enseignant	Intervenants et ATSEM	RASED*
Petite et Grande sections	10 PS et 15 GS	Cécile Sainson et Vittoria de Luca	Stéphanie Dufourd,	Psychologue scolaire : Madame Llambritch Enseignante spécialisée, option E : Madame Bennery
CP et Moyenne section	11 CP et 10 MS	Armelle Lefaucheux	Sandrine Moreau,	
CE1/CE2	11 CE1 et 9 CE2	Estelle Dupuy	Éducation musicale Laure Guéquière le matin, en aide aux activités: Pascale Gidoin	
CE2 / CM1	11 CE et 10 CM1	Adeline Renault		
CM1 / CM2	9 CM1 et 13 CM2	Cyprienne Dubard		

** RASED : Réseau d'Aides Spécialisées pour les Élèves en Difficulté*

Projet pédagogique 2021/2022 :

La Co-éducation
- responsabiliser les élèves : médiateurs
- actions avec les familles : jeux de société
- café des parents

Le projet Castor

Musique
- création d'un spectacle musical de fin d'année

L'équipe enseignante

Nos ATSEM :
Stéphanie Dufourd et Sandrine Moreau, assistées de Pascal Gidoin.

Fiche d'identité

École Sainte-Marie
13, place du grand Arcis
45730 Saint-Benoît-sur-Loire
02 38 35 72 19
Chef d'établissement:
Madame Isabelle Pelletier

Ecole Sainte-Marie

L'école Sainte-Marie comporte 5 classes avec un total de 112 élèves

Classes	Effectifs	Enseignants et personnel non enseignant	Intervenants	RASED
Très Petite, Petite et Moyenne sections	22 élèves	Isabelle Pelletier et Clara Carrincazeaux assistées de Christelle Navarre	Musique : Laure Guequière	Psychologue scolaire : Marie-Agnès Brethé Enseignante spécialisée : Delphine Barbereau
Grande section et CP	24 élèves	Laurence Roche assistée de Lorène Trasbot		
CE1/CE2	22 élèves	Emmanuelle Radzieta		
CE2 et CM1	20 élèves	Emilie Vaillant et Sandra de Oliveira		
CM1/CM2	24 élèves	Pauline Mercier et Sandra de Oliveira		

Portes ouvertes : **samedi 26 février 2022**
Nouveau site : **https://stemarie-stjoseph.fr**

Mail : direction45.sainte.marie@gmail.com

ojets pédagogiques

Fiche d'identité

Collège Saint-Joseph
6, place du grand Arcis
45730 Saint-Benoît-sur-Loire
02 38 35 71 46
secretariat@stjo45.org
Chef d'établissement:
Monsieur Sébastien Trojnar

Collège Saint-Joseph

Le collège Saint Joseph accueille cette année 225 élèves *répartis dans 8 classes, 2 par niveau.*
L'animation de la pastorale et de la catéchèse est assurée par Murielle SENE, Aude TENEL, Didier ADAM et 5 parents bénévoles.

Le prêtre référent du collège est le Père Michel RABOURDIN.

Les cours sont assurés par Jérôme BESOGNET, Catherine BLANCHARD, Rémy BOUQUIN, Françoise MAGNIN, Laurence CHASSEBLEU, Nicolas CHEVALLIER, Jacqueline DELAGE,
Lionel MARTIN, Rémy DUPREY, Christelle FLEURY, Anne-Marie FREMONT, Judith PELAMOURGUES, Cornélia JESCHEK, Armelle DIPPE, Julie QUENEAU, Marie-Ange ROBINET, Laurie LAINE
et Aude TENEL.

Les personnels d'administration, de service et d'éducation sont Audrey GODSMET, Sandra GOYARD, Adrienne LALOUE, Nicole DUNET, Murielle MARTINS, Aurélie MARTIN, Manuel PEIXOTO, Murielle SENE.

Date à retenir :
Portes ouvertes le samedi 26 février 2022 à partir de 9h30.

Portes ouvertes : **samedi 26 février 2022**
Nouveau site : **https://stemarie-stjoseph.fr**

Les Petites Cités de caractère

Depuis le 13 février 2020, Saint-Benoît-sur-Loire fait partie de l'Association des **Petites cités de Caractère de France**.

Malheureusement, les contraintes sanitaires que nous connaissons, depuis plus de 18 mois, n'ont pas permis à notre commune de bénéficier entièrement des retombées que l'on peut attendre de cette distinction.

En effet le réseau des Petites Cités de Caractère de France comprend environ 200 communes qui bénéficient de la promotion et de la communication effectuées par une association de notoriété nationale et des partenariats passés, au niveau national, par celle-ci avec :

- l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) - Petites Villes de Demain, Ecoquartiers et rencontre entre ville historique et ville durable,
- les Patrimoines et Territoires d'exception,
- les Acteurs du Tourisme durable
- la Future exposition de photographies sur les grilles du Palais du Luxembourg.

L'Assemblée Générale de l'association s'est déroulée début juillet en Bretagne à Guingamp. Au cours de cette assemblée, la commune de Saint-Benoît-sur-Loire a été officiellement présentée aux autres membres de l'association ; c'est également à cette occasion que Jean-Claude Asselin a été élu au Conseil d'Administration des Petites Cités de Caractère de France et membre de la commission «communication» de cette même association.

La Commune est également représentée au Conseil d'Administration des Petites Cités de Caractère Centre Val de Loire.

A noter que la commune a déployé 4 oriflammes promotionnels de Saint-Benoît-sur-Loire comme Petites Cités de Caractère .

Jean-Claude Asselin

Le Projet Castor...suite

Pour faire suite à l'enquête réalisée par les étudiants de l'Université d'Orléans et de Tours sur le projet castor, une balade à la découverte de la biodiversité des bords de Loire a été organisée le 11 août à Saint-Benoît, en présence de René Rosoux, éco-éthologue, naturaliste, ancien conservateur du Musée des sciences naturelles d'Orléans.

Nous le remercions pour l'intérêt particulier qu'il porte à l'environnement naturel de notre commune.

Le compte-rendu final de ce projet régional aura lieu mi-octobre à Saint-Benoit-sur-Loire. Nous ne manquerons pas de vous donner la date précise dès que possible.

Laurence Macron

Ecoquartier...mode d'emploi

Ecoquartier

Depuis quelques temps la Commune de Saint-Benoît-sur-Loire a entamé une réflexion sur l'opportunité d'implanter un Ecoquartier. Mais qu'est-ce qu'un Ecoquartier ?

Un écoquartier est une zone urbaine conçue, organisée et gérée dans une démarche de développement durable.
Ces quartiers peuvent avoir un potentiel de développement économique, et doivent répondre à des critères de performance environnementale rigoureux, et assurer la mixité sociale et fonctionnelle.

Outre les objectifs économiques et sociaux, les écoquartiers doivent répondre à de multiples enjeux environnementaux tels que le traitement des eaux de pluie, la prise en compte d'une densité raisonnable, l'intégration de la biodiversité, la sobriété énergétique, ...

De plus pour Saint-Benoît-sur-Loire, il convient de prendre en compte une dimension supplémentaire, à savoir l'articulation entre ville durable et ville historique située dans un site classé et Site Patrimonial Remarquable.

La labellisation

La démarche comporte quatre étapes :

- Étape 1 : L'idée et la conception
- Étape 2 : La mise en chantier
- Étape 3 : La livraison
- Étape 4 : La vie du quartier, son amélioration avec les usagers.

Avancement de la démarche

Aujourd'hui la Commune de Saint-Benoît-sur-Loire en est au tout début de l'Etape 1.

Une zone proche du centre-bourg, située dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable a été identifiée comme étant susceptible d'accueillir un écoquartier. Cette zone d'un peu plus de 2 hectares est réservée dans le PLU en tant que « OAP » (Orientation d'Aménagement Programmé).

Une équipe de pilotage comprenant des élus (5), des experts (5) et des habitants (5) est constituée.

Une première réunion s'est tenue le 22 juin dernier, au cours de laquelle une présentation de différents types d'Ecoquartiers a été effectuée, il s'en est suivi une discussion très constructive et foisonnante où beaucoup d'idées et suggestions ont été émises.

Une synthèse des éléments recueillis est en cours, une présentation en sera faite en octobre et différentes pistes de réalisation seront présentées. Il est probable que des visites d'Ecoquartier existants seront prochainement organisées pour les membres de l'équipe de pilotage.
A l'issue de la 1ère phase (l'idée) de l'Etape 1, la décision de continuer ou d'arrêter sera prise.

Jean-Claude Asselin

Le Zéro pesticide

La municipalité de Saint-Benoît-sur-Loire a fait le choix depuis quelques années du zéro pesticide pour l'entretien des rues et principalement des trottoirs.
Cette technique alternative est adaptée mais elle n'est pas aussi « efficace » pour éliminer les plantes spontanées.
Cela demande surtout plus de temps d'entretien aux services techniques.

Mais doit-on éradiquer toutes les herbes qui poussent spontanément dans nos rues et nos villages ?
Ces vagabondes qui s'invitent sur nos trottoirs, au pied des murs, dans les joints des caniveaux, entre les pierres des murs sont aussi de véritables petits coins de nature. Elles sont parfaitement adaptées aux exigences de la ville et ne demandent aucun entretien si ce n'est d'être contenues.

Pour mieux les accepter, il faut certainement mieux les regarder, les identifier, les connaître pour ne plus en avoir peur et les considérer comme de « mauvaises » herbes qu'il faut détruire à tout prix.
Et si elles deviennent trop envahissantes à votre goût, **vous pouvez participer au désherbage de votre trottoir** en utilisant, bien entendu, ces techniques alternatives ou **bien fleurir votre pied de mur.**

Rappel : l'usage de tout désherbant (glyphosate, etc...) est interdit sur la voie publique (trottoirs, fossés) au droit de vos propriétés.

Les Associations vous informent

LES FOSSÉS DE LA VILLE

L'Association des Amis des Fossés s'est réunie pour la première fois en Assemblée Générale le 24 septembre dernier.
L'objectif de cette réunion était, avant tout, de permettre à la trentaine de participants de prendre possession de leur carte d'adhérent et de faire connaissance ; n'oublions pas que parmi les membres de l'Association, il y a des propriétaires de parcelles donnant sur les fossés mais aussi des habitants de Saint-Benoît et hors Saint-Benoît très attachés à la préservation et à la mise en valeur des fossés.

Au cours de l'Assemblée un résumé des problématiques posées par les fossés a été effectué, ainsi que les solutions pouvant être envisagées.
L'avenir étant à la mise en valeur du patrimoine que constitue les fossés, une discussion s'est engagée sur la réalisation d'un parcours/promenade autour de ceux-ci.

Jean-Claude Asselin

Pour nous contacter : ***amis.fosses.stbenoit@gmail.***

JUMELAGE SAINT-BENOÎT / THOLEY

Après cette période difficile nous allons essayer de reprendre contact avec nos amis de Tholey .
Nous espérons aussi rétablir l'échange scolaire avec Aldingen.
L' AG est toujours prévue début décembre.

Bernard Boutry

L'ARMADA

Cette année, compte tenu des conditions sanitaires, l'Armada a organisé de façon simple et sans la participation des amis de Guilly la fête de la Marine au Port de Saint-Benoît-sur-Loire le 19 juin 2021.

Nous avons eu la chance d'avoir du beau temps et de réunir les amoureux de la Loire et de la Marine de Loire autour de notre traditionnelle « Sardinade ».
Nous remercions, les personnes présentes à cet événement, notre virtuose de l'accordéon ainsi que les bénévoles du comité des fêtes qui ont participé.

Bien amicalement à vous

Serge Tessier

L'année prochaine à la fête de la Marine, l'ARMADA soufflera les bougies de son dixième anniversaire et compte sur votre présence .

ROUE LIBRE BÉNÉDICTINE

Bonjour à toutes et tous,

Passionné(e)s de la petite reine, cette information vous concerne !
La RLB, club de Saint Benoît sur Loire vous propose des sorties groupées (dans le respect des directives gouvernementales).

Principalement le dimanche matin, elles peuvent aussi avoir lieu en semaine en fonction de la disponibilité de chacun.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter Christian METHIVIER au 06 74 27 75 40 qui saura vous donner l'ensemble des renseignements.

Dans l'attente de vous retrouver,

Mathieu Pinçon

CLUB ULM

Bonjour à toutes et à tous,

Comme tout le monde, nous attendons des jours meilleurs afin de pouvoir pratiquer notre passion du vol sans restrictions, hormis bien sûr la règlementation aéro.

Si vous souhaitez venir découvrir notre base et nos appareils, n'hésitez pas à nous téléphoner au 02 38 35 76 78, nous prendrons rendez-vous afin de vous accueillir dans le respect des règles sanitaires.

Bien cordialement,

Jean-Marc Rullier

LE COMITÉ DES FÊTES

Comme vous avez pu le constater, avec l'organisation du vide-greniers, toute l'équipe de bénévoles adapte ses installations et son organisation pour que les fêtes continuent d'exister à Saint-Benoit.

Nous déciderons dans les jours à venir de ce que seront les prochaines manifestations 2021.
Nul doute que la fête de la citrouille prévue fin octobre ressemblera étrangement à celle de 2020 car il n'est pas prévu de relâchement des restrictions sanitaires d'ici là.
Qu'importe, l'an passé, la découpe de citrouille a été très appréciée et nous avons pu voir des enfants heureux, et c'est bien là le principal.

Il restera le Marché de Noël qui aura lieu mi-décembre.
Selon les directives du moment, nous l'organiserons de nouveau dans le gymnase.
Sinon il se fera sous barnums, en extérieur....l'occasion de boire du vin chaud et de manger des marrons !

Portez-vous bien et à très bientôt.

Pascal Marchand

Les Associations vous informent

ASSB BASKET-BALL

L'association reprend du service.
N'hésitez pas à nous rejoindre.
Le tableau des entrainements sera communiqué prochainement.

Edith Gidoin

ASSB TENNIS

L'heure de la reprise a sonnée!

Le club de tennis de Saint Benoit sur Loire prépare la rentrée pour une nouvelle saison sportive 2021/2022.

Le club propose du tennis en pratique libre, en cours collectifs adultes et enfants à partir de 6 ans avec un enseignant diplomé détat.

Reprise des cours collectifs le Mardi 14 Septembre pour les adultes et le Mercredi 15 Septembre pour les jeunes.

Il est possible de venir faire une séance gratuite pour découvrir notre sport.

Pour tous renseignements ou inscriptions n'hesitez pas à me contacter au 06/87/88/26/61

Sportivement

le Président

Philippe Longuet

BIAUDES ET CALINES

Accueil de Loisirs de Saint-Benoit :
Le mardi 13 juillet, c'est avec plaisir que nous avons animé une matinée danse avec les enfants de 5 à 9 ans.
Très participatifs, leur curiosité s'est aussi portée sur les instruments de musique ; la vielle et l'accordéon diatonique.
Bons moments de partage.

Les répétitions du groupe :
Elles reprennet, tous les jeudis, à partir du 23 septembre de 20h00 à 23h00 dans la salle polyvalente de l'espace Robert Souesme... venez nous rencontrer.

Un grand merci à la municipalité de son soutien.

Joëlle Marois

SAINT BENOIT ESPOIR

Le TELETHON 2021 sera organisé à Saint Benoit sur Loire le premier week-end du mois de décembre.

La **Soirée de Gala** du vendredi soir tout d'abord, où nous souhaitons mettre en avant les incroyables talents du Val de Sully, si vous connaissez une personne qui souhaite nous faire bénéficier de son talent n'hésitez pas à nous la présenter.

Le fil rouge du samedi sera consacré toute la journée à la réalisation de **constructions en légos**.

Et enfin une randonnée aura lieu le dimanche pour clore ce week-end Téléthon.

Tout reste à finaliser mais les idées sont là.....

Depuis longtemps, l'enduro carpe de l'association de pêche et la randonnée des pompiers apportent un soutien sans faille au Téléthon, cette année encore....notez bien les dates et allez les encourager :

- **La randonnée des pompiers le 03/10/2021.**
- **L'enduro carpe du 15 au 18/10/2021.**

Si les conditions le permettent, l'association de Foot en Salle organisera elle aussi un tournoi au profit du Téléthon.

Christophe Moreau

Dernière minute !

Le marché...un atout pour notre commune.

Nous avons constaté cet été une baisse de fréquentation de notre maché.
Certes, cette période a été particulièrement compliquée, suite aux contraintes sanitaires édictées, que ce soit le port du masque ou le respect des gestes barrières, **mais nous n'avons pas été assujettis au pass sanitaire !**

Les professionnels présents sur notre marché ont fait preuve de tenacité et de détermination qui ont su satisfaire leurs fidèles clients et séduire les touristes !

Profitez de leur dynamisme pour continuer, dans les semaines à venir, à les découvrir ou les redécouvrir.

Pascal Marchand

***Lucienne Lebrun** se penche sur notre passé.*

La condition des enfants aux siècles derniers dans la région, voire la commune de Saint Benoît

Les médias sont aujourd'hui parmi les moyens les plus directs nous faisant découvrir le monde passé, passé plus ou moins lointain. Plusieurs œuvres de cinéma nous ont montré la vie d'enfants de nos campagnes pendant les deux derniers siècles, vie laborieuse et difficile s'il en est.

Les auteurs n'ont pas tout inventé ! Nombre de documents, pièces officielles, nous permettent de comprendre et reconstituer une partie de l'existence de nos aïeux.

A la fin du 18ème siècle, au début du 19ème, alors que l'école n'était faite que pour une classe aisée de la population qui pouvait payer les cours, il était fréquent de « placer » les enfants, les patrons devant les nourrir et les entretenir. Les archives comportent des actes ainsi intitulés :

« bail à nourriture et entretien à la charge de travail licite et honnête pour une fille mineure d'environ 6 ans ».

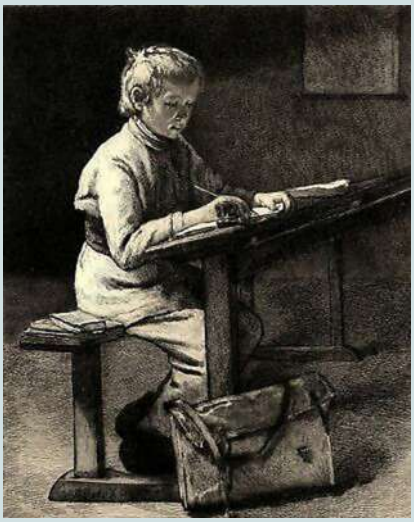

Tel celui fait par le citoyen Félix Souesme au Sieur Etienne Roch Coulon pour sa fille de 6 ans, ou un autre du 30 décembre 1791 fait par la veuve Jeanne Marchand à Etienne Ruffier pour sa fille de 8 ans.

Ce bail prévoit que l'enfant doit être envoyée aux institutions chrétiennes de la paroisse, sans préciser toutefois s'il s'agit de la messe du dimanche… l'enfant était louée jusqu'à l'âge de 18 ans, et pour salaire de 10 ou 12 années de travail, il était prévu au bail que son patron devait lui fournir au terme, outre les habits qu'elle portait, un trousseau composé de :

« un juste de serge commun, une jupe de « baguette fine » (sorte de serge appelé ainsi en campagne) le tout bleuâtre, un tablier de serge rouge, une paire de bas de laine tricotés, un mouchoir de cou au prix de 40 sous, quatre chemises neuves de toile en usage dans la campagne, une demi-douzaine de bonnets de belle toile commune appelés cornettes de tête, et deux garnitures de toile fine de tête.»

Saint Benoît disposant d'une école à cette époque, et d'un maître bien entendu, en 1792, un garçonnet de 14 ans a eu plus de chance. Son père François Bonneau, d'Ouzouer sur Loire a passé le 17 mai 1792 **« un bail à nourriture et éducation »**.
Son fils Louis Vrain était placé pendant un an chez Alexis Merlet, recteur des petites écoles de St Benoît aux fins de nourriture et éducation pour apprendre à lire et à écrire. Le maître était tenu de le nourrir, le loger et l'entretenir, le père de fournir la quantité de papier et plumes qui conviendront pour faire écrire son fils. Ce placement n'était pas gratuit : il en coûtait 256 livres par an à François Bonneau qui devait s'acquitter de sa dette, la moitié au début du contrat, le solde 6 mois après.

Il a fallu attendre encore un siècle pour que la scolarité soit un droit pour tous, et plus encore pour que le travail des enfants soit règlementé… en France tout au moins.

RAPPEL
nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie

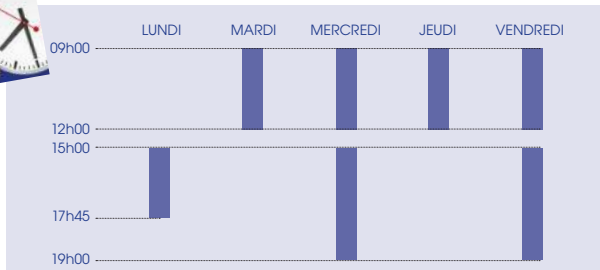

Publication :
Ville de Saint-Benoît-sur-Loire
Tél. 02 38 35 73 28
Directeur de la publication et de la direction :
Gilles BURGEVIN
Rédacteur en chef :
Jean-Claude ASSELIN
Photos :
Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire

Maquette
Mairie de Saint-Benoît-sur-Loire
impression :
Sully Impression
02 38 36 39 10
contact@sully-impression.fr
Tirage :
1000 exemplaires

La fabrication puis l'impression de papier certifié PEFC participent à la gestion durable des forêts. En effet, la certification PEFC du papier atteste du respect des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts.